

Saskatchewan.—Le ministère de l'Agriculture comprend les branches suivantes: service représentatif agricole, bétail, grandes cultures, industrie laitière, statistiques, associations coopératives et marchés, et une division de l'apiculture. La branche du bétail et de l'élevage s'occupe de l'examen et de l'inscription des étalons; l'achat de bêtes à cornes, moutons et porcs et leur revente à crédit aux cultivateurs, et l'enregistrement des marques de bétail. On a créé sous l'autorité d'un statut des régions de reproducteurs pur sang afin d'éliminer les reproducteurs indésirables et d'améliorer la qualité du bétail. La branche de l'apiculture s'occupe de la sélection des volailles, du classement des dindons et des services d'incubation. La branche des grandes cultures et récoltes cherche à améliorer les procédés de culture et de travail du sol et s'occupe de l'éradication des mauvaises herbes et des insectes nuisibles. La branche de l'industrie laitière est chargée de la surveillance des beurrieres et de la classification de la crème, encourage l'amélioration du troupeau laitier par les épreuves auxquelles elle soumet les vaches laitières et fait exécuter les dispositions de la loi sur les produits laitiers au regard des licences, des inspecteurs et des cautionnements à fournir par les exploitants. Le bureau de la statistique, en liaison avec le Bureau Fédéral de la Statistique, dirige un personnel de représentants agricoles et collige la statistique annuelle du bétail, des emblavures et rendements de céréales. La branche des associations coopératives et des marchés sanctionne, au moyen de chartes, l'existence de groupements de cette nature qui se constituent sous l'égide de la loi sur les associations coopératives, encourage et facilite les ventes collectives de bétail et de volaille et publie toutes les quinzaines une mercuriale établissant une liaison entre vendeurs et acheteurs. Une division de l'apiculture a été organisée afin d'aider les apiculteurs dont l'industrie se développe substantiellement. Enfin, le ministère organise des sociétés d'agriculture auxquelles il verse des subventions, mais c'est le Collège d'Agriculture de l'Université de Saskatchewan qui centralise les activités de ces sociétés.

Alberta.—Les principaux services du ministère de l'Agriculture d'Alberta sont les suivants: écoles d'agriculture et fermes de démonstration; grandes cultures; industrie laitière; bétail; service vétérinaire; aviculture; apiculture; foires et cercles; marquage des animaux; règlements sur la chasse; foyer féminin; rapports sur les récoltes; statistiques; service des marchés; agronomes de district et une branche s'occupant des terrains affermés pour l'élevage d'animaux à fourrure dans la province.

Depuis quelques années, le ministère a porté beaucoup d'attention à l'apiculture et a nommé un apiculteur provincial. Par la loi concernant l'achat de taureaux pure race, il surveille également la mise à exécution du projet concernant les soins à donner au bétail conformément aux règlements de l'association "Red Label". Il s'occupe aussi du contrôle des mauvaises herbes et il encourage la vente et la production de graines de semence enregistrées. Une attention plus considérable est aussi accordée à l'apiculture. Chaque année des sommes considérables sont affectées aux relevés du sol et aux améliorations des cultures fourragères et des pâturages.

Colombie Britannique.—Le département de l'agriculture comporte trois divisions principales, savoir: l'administration générale, l'industrie animale et les plantes.

L'administration générale se répartit en plusieurs branches telles que les statistiques, l'assistance aux expositions d'automne, la distribution des publications, les relevés du sol, l'inspection des ruchers, la surveillance des cercles de fermiers et de fermières, les directives générales de l'agriculture et les marchés. La division de